

AFFILIATION

A chaque début d'année scolaire, vous devez vous connecter sur Opuss pour affilier votre association sportive à l'Unss.

Il s'agit de vérifier ou modifier la carte d'identité de votre AS :

- Nom du Président, du secrétaire et du trésorier de l'AS
- Nom des animateurs
- Nombre d'élèves, etc.

Il est important de remplir correctement cette fiche, notamment en fournissant une adresse mail valide, **la même que celle fournie dans l'annuaire de district**, si possible.

Qu'est-ce qu'une adresse mail valide ?

Lorsque les services Unss cherchent à vous contacter, ils vont le faire à partir de l'adresse mail que vous allez renseigner. Malheureusement, Opuss ne reconnaît pas toutes les adresses « grand public » telles que les adresses Hotmail, Voila, me.com, etc.

L'Unss, l'Éducation Nationale, votre Administration...comprend tout à fait que vous ne vouliez pas renseigner votre adresse personnelle. C'est la raison pour laquelle, nous avons tous une adresse professionnelle, il s'agit de l'adresse académique : @ac-strasbourg.fr

Plutôt Supprimer que Modifier

Je ne rentre pas dans les détails, mais lorsque vous souhaitez faire une modification du profil d'un collègue, il est recommandé de supprimer sa fiche et d'en recréer une nouvelle. Idem lorsque vous changez de chef d'établissement.

Une fois affiliée, vous serez autorisé à licencier vos élèves.

LA VIE DES AS

A chaque fin d'année scolaire, vous avez à renseigner la rubrique « Vie des AS ». Elle récapitule l'ensemble des actions et séances d'animation que chacun d'entre vous a mené, ainsi que le nombre de licenciés concernés.

Ne pas renseigner cette rubrique peut bloquer l'accès à l'affiliation de votre AS à la prochaine rentrée scolaire.